

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 11 JUIN 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1. Le maire adresse un mot à la population.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024;
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024;
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Autorisation de paiement Constructions H.C.N. Inc./ Toiture de l'Édifice Desjardins;
 - 4.2. Appui-Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;
 - 4.3. Frais d'amendes, intérêts et pénalités / Municipalité de Sacré-Cœur/ modification résolution 2019-015
 - 4.4. Approbation du Plan directeur de l'eau 2024-2034 de la table de concertation sur l'eau de la Haute-Côte-Nord;
 - 4.5. Congrès 2024 de la Fédération Québécoise des Municipalités;
 - 4.6. Bail de location avec la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent /Deuxième Avenant;
 - 4.7. Autorisation de signataire des effets bancaires Madame Émy Gauthier;
 - 4.8. Paiement de la cotisation annuelle/Les Plus Belles Baies du Monde;
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – Mai 2024
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. P.I.I.A – 5, Rue Bellevue-Lot 5 134 440;

- 6.2. P.I.I.A – Rue des Forgerons Nord -Lot 4 598 999;
- 6.3. P.I.I.A – Rue Bellevue-Lot 5 137 439;
- 6.4. P.I.I.A -103 Rue Saguenay-Réparations et permis de démolition;
- 6.5. Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme;
- 6.6. Dépôt du rapport mensuel du mois de mai 2024;
- 6.7. Avis de présentation du règlement no 409 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.8. Dépôt et présentation du projet de règlement no 409 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.9. Approbation croquis enseignes MRC Haute-Côte-Nord;
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Dépôt du Centre de service scolaire de l'Estuaire du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027;
- 8. Ressources humaines**
 - 8.1. Embauche du personnel estival;
 - 8.2. Embauche d'un (e) responsable du département des loisirs, de l'environnement et communautaire;
- 9. Développement économique**
 - 9.1. Demande d'aide financière / Tadoussac 2000 Inc.;
- 10. Tourisme**
 - 10.1. Politique d'affichage à la Maison du Tourisme;
 - 10.2. Congrès annuel des Plus Belles Baies du Monde;
- 11. Loisirs et communautaire**
 - 11.1. Recommandation candidature au Conseil d'administration du Réseau Biblio de la Côte-Nord;
- 12. Sécurité publique**
 - 12.1. Convention de bail avec Radio Mini-Page Québec Inc.;
- 13. Correspondances**
 - 13.1. Lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux/ Accessibilité et sécurité piétonne route 138;
 - 13.2. Lettre de remerciement de notre adhésion à l'Association forestière Côte-Nord;
 - 13.3. Lettre d'appui/Parc National des Dunes de Tadoussac des municipalités suivantes :
Municipalité de Longue-Rive
Municipalité de Portneuf-sur-Mer;
Municipalité de Colombier
MRC de la Haute-Côte-Nord
Municipalité de Bergeronnes
- 14. Affaires Nouvelles**
 - 14.1. Demande d'aide financière de l'Odyssée artistique Haute-Côte-Nord;
 - 14.2. Paiement d'une aide financière au Happening des Arts 2024;
 - 14.3. P.I.I.A. 121, rue de Bord de l'Eau;
- 15. Périodes de questions**
- 16. Varia**
- 17. Fermeture de la séance**

**RÉSOLUTION
2024-06-167**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre de la présente séance tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires municipales.

**RÉSOLUTION
2024-06-168**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

**RÉSOLUTION
2024-06-169**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2024.

**RÉSOLUTION
2024-06-170**

**AUTORISATION DE PAIEMENT CONSTRUCTIONS H.C.N. INC./
TOITURE DE L'ÉDIFICE DESJARDINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement à Les Constructions H.C.N. Inc. pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Édifice Desjardins au montant de 38 452,24\$ incluant la tps et la tvq ;

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non-affecté.

**RÉSOLUTION
2024-06-171**

**APPUI-DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ
MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Marc du Lac Long, Sainte Hélène de Bagot et la Ville de Valcourt se sont adressées à la Municipalité de Tadoussac afin d'obtenir un appui demandant formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé en manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec

Il est également résolu de transmettre aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires Municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de la circonscription René Lévesque, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des Municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION
2024-06-172**

**FRAIS D'AMENDES, D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS/
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR (MODIFICATION RÉSOLUTION
2019-015)**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté conjointement avec la municipalité de Sacré-Cœur une résolution portant le numéro 2019-0015 à l'effet qu'aucun frais d'amende et de pénalité ne soit facturé entre elles pour les services d'incendie qui font l'objet d'une entente commune entre les deux municipalités;

ATTENDU QU'il est requis de préciser que cela inclut les intérêts également;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac modifie la résolution 2019-015 afin qu'aucun frais d'amendes, d'intérêts et de pénalités soit facturé entre la municipalité et celle de Sacré-Cœur considérant les différentes ententes entre nos deux municipalités;

QUE la présente résolution modifie et remplace la résolution 2019-015.

**RÉSOLUTION
2024-06-173**

**APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU 2024-2034 DE LA
TABLE DE CONCERTATION SUR L'EAU DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord a déposé le 19 décembre 2023 un plan directeur de l'eau

2024-2034 et ce, à la suite de la tenue de la Table de concertation sur l'eau de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il demande à ces organisations membres de se prononcer et d'approuver les objectifs du Plan Directeur de l'Eau 2024-2034;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le Plan directeur de l'Eau 2024-2034 de l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord du 19 décembre 2023 (version 2)

**RÉSOLUTION
2024-06-174**

CONGRÈS 2024 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès du Québec le congrès 2024 de la Fédération québécoise des Municipalités sous le thème « Bâtisseurs de nos régions »

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil délègue deux représentants soient Monsieur Richard Therrien, maire, et Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière trésorière, au Congrès 2024 de la Fédération Québécoise des Municipalités. au Centre des congrès du Québec du 26 au 28 septembre 2024 :

ds

Il est également résolu que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour soient défrayés par la Municipalité.

**RÉSOLUTION
2024-06-175**

**BAIL DE LOCATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT/DEUXIÈME AVENANT**

CONSIDÉRANT QU'un bail de location a été conclu le 20 juillet 2016 avec la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent pour la location d'un espace commercial situé au 187, Bord-de-l'Eau à Tadoussac;

CONSIDÉRANT QU'un premier avenant est intervenu entre les parties le 25 juin 2021 afin de prolonger le bail initial d'une durée supplémentaire de trois (3) ans soit jusqu'au 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent prolonger le bail d'une période supplémentaire d'un an (1) débutant le 1^{er} août 2024 et se terminant le 31 juillet 2025 ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(4 pour, 2 contre)**

QUE le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière, et Monsieur Richard Therrien, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac le deuxième avenant du bail initial conclu avec la Caisse Populaire du Saguenay-Saint Laurent le 20 juillet 2016, incluant une indexation du loyer actuel de 4%.

**RÉSOLUTION
2024-06-176**

AUTORISATION DES EFFETS BANCAIRES MADAME ÉMY GAUTHIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la technicienne administrative, madame Émy Gauthier à signer les effets bancaires dans le cadre de ses fonctions et ce, au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac

**RÉSOLUTION
2024-06-177**

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE / LES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle 2024 au Club des plus belles baies du monde au montant de 2 387\$ euros et autorise la directrice générale à procéder au paiement par traite bancaire

**RÉSOLUTION
2024-06-178**

COMPTES À PAYER - MAI 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 394 581.69\$ incluant les salaires au 31 mai 2024, les comptes pour le quai et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RÉSOLUTION
2024-06-179**

P.I.I.A – 5, RUE BELLEVUE-LOT 5 134 440

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 134 440 souhaite construire une résidence neuve de deux étages, dont un sous-sol aménagé correspondant à l'adresse 5, rue Bellevue ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil recommande positivement la demande du propriétaire du lot 5 134 440 relative à la construction d'une résidence neuve de deux étages, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2024-06-180**

P.I.I.A – RUE DES FORGERONS NORD -LOT 4 598 999

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 589 999 souhaite construire une résidence neuve de deux étages, comprenant un garage attenant et ne comportant pas de sous-sol aménagé donnant sur la rue des Forgerons Nord ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil recommande positivement la demande du propriétaire du lot 4 598 999 relative à la construction d'une résidence neuve de deux étages comprenant un garage attenant et ne comportant pas de sous-sol aménagé donnant sur la rue des Forgerons Nord tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2024-06-181**

P.I.I. A –RUE BELLEVUE-LOT 5 137 439

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 137 439 souhaite construire une résidence neuve de deux étages, dont un sous-sol aménagé, donnant sur la rue Bellevue ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil recommande positivement la demande du propriétaire du lot 5 137 439 relative à la construction d'une résidence neuve de deux étages, dont un sous-sol aménagé, donnant sur la rue Bellevue, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2024-06-182**

P.I.I.A – 103, RUE SAGUENAY RÉPARATION ET PERMIS DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Florent Desrochers souhaite démolir le bâtiment accessoire situé en cour arrière et en reconstruire un nouveau qui respectera la marge de recul latérale (ce qui n'est pas le cas du bâtiment actuel);

CONSIDÉRANT QU'il souhaite convertir le garage attenant à la résidence en pièce habitable assimilable à un agrandissement, des travaux de réfection de la toiture du bâtiment accessoire également;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'harmonisation des couleurs des revêtements extérieurs des deux bâtiments et que les fenêtres et la nouvelle porte respectent les critères architecturaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition du garage existant a été soumise au comité de démolition tel qu'édicté par le règlement no 396;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande conditionnellement à ce que la toiture du garage soit en bardeaux d'asphalte et que la pente respecte celle du bâtiment principal afin d'être en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier par le comité de démolition, ceux-ci recommandent positivement au conseil la démolition du garage ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les travaux énumérés ci-dessus pour la résidence du 103, rue Saguenay le tout conditionnellement à la recommandation du CCU quant à la modification de la forme de la toiture et des matériaux pour le futur garage, attendu que le conseil autorise la démolition actuelle du garage existant conditionnellement à ce qu'un nouveau plan soit soumis au conseil municipal et au Comité consultatif d'urbanisme.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU CCU

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 30 mai 2024.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DE MAI 2024

Dépôt du rapport mensuel des permis émis du mois de mai 2024.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 409 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, je, soussignées, Johanne Savard, conseillère, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 409 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle, il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra être consulté au bureau de la Municipalité.

JOHANNE SAVARD, CONSEILLIÈRE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 409
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE**

Monsieur le maire, Monsieur Richard Therrien, présente le projet de règlement numéro 409 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Des copies du projet de règlement ont été rendus disponibles pour les gens présents à la séance et à l'Hôtel de Ville.

**RÉSOLUTION
2024-06-183**

APPROBATION CROQUIS ENSEIGNES MRC HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a déposé les croquis des enseignes désignant le début du territoire de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité désire approuver les croquis avant leur implantation à proximité du garage municipal ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil approuve le croquis numéro 1 quant à l'installation d'enseigne par la MRC de la Haute-Côte-Nord désignant le début de territoire de cette dernière dans la Municipalité de Tadoussac.

**DÉPÔT DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE DE
PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2024-2027**

Dépôt du centre de Service scolaire de l'Estuaire de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027

**RÉSOLUTION
2024-06-184**

EMBAUCHE DU PERSONNEL ESTIVAL

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche du personnel suivant selon les départements :

- Camp de jour 2024 :
 - Madame Sarakim Gauthier, responsable
 - Monsieur Olivier Gauthier, animateur
 - Madame Léa Lévesque, animatrice
 - Madame Meggie Tremblay, animatrice
- Contrat de gestion de la circulation avec le MTQ et pour le Quai :
 - Monsieur Stéphane Béchette, agent d'information et à la circulation (MTQ)
 - Madame Jessica Desbiens-Guay, constable et agente d'information et à la circulation (MTQ)

- Musée poste de traite Chauvin :
 - Madame Alice Martin
 - Madame Angèle Michaud, stagiaire (France)
 - Madame Monique Tremblay (remplaçante occasionnelle)
- Maison du Tourisme
 - Madame Arline Brisson
 - Madame Johanne Hovington
 - Stagiaire (France) début juillet pour une période trois mois

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de ces nouveaux employés.

**RÉSOLUTION
2024-06-185**

EMBAUCHE D'UN (E) RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE L'ENVIRONNEMENT ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a réalisé des entrevues, tests selon le processus usuel de la Municipalité et émet une recommandation favorable au conseil pour une candidate ;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Kathy Barnes, responsable du département des loisirs, de l'environnement et communautaire dont le début de l'emploi est prévu le 2 juillet 2024.

QUE le conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, et Monsieur Richard Therrien, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village un contrat de travail avec la responsable du département des loisirs, de l'environnement et communautaire.

**RÉSOLUTION
2024-06-186**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-TADOUSSAC 2000 INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement d'une aide financière pour le fonctionnement pour l'été 2024 au montant de 51 675\$ représentant les salaires et les bénéfices marginaux à l'organisme Tadoussac 2000 Inc.

**RÉSOLUTION
2024-06-187**

POLITIQUE D'AFFICHAGE À LA MAISON DU TOURISME

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve la politique d'affichage à la Maison du Tourisme pour l'année 2024 en procédant à une indexation de 5%.

**RÉSOLUTION
2024-06-188**

CONGRES ANNUEL DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

CONSIDÉRANT QUE se tiendra le Congrès annuel des Plus Belles Baies du Monde se tiendra à Dakla au Maroc;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

(4 pour, 2 contre)

QUE le Conseil délègue Madame Jane Chambers Evans, pro-maire, et Madame Emmy Gauthier, afin de participer au Congrès annuel des Plus Belles Baies qui se tiendra à Dakhla au Maroc à l'automne 2024;

QUE le remboursement des frais de déplacements pour le ou les représentants municipaux soient autorisés sur présentation des pièces justificatives;

QUE la directrice générale procède à un transfert budgétaire de 2 000\$ pour ce poste.

**RÉSOLUTION
2024-06-189**

**RECOMMANDATION CANDIDATURE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil recommande la candidature de Madame Joëlle Pierre et la mandate afin de représenter la municipalité au sein du conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord, si elle est choisie et élue par l'organisme.

**RÉSOLUTION
2024-06-190**

**CONVENTION DE BAIL AVEC RADIO MINI-PAGE QUÉBEC INC.
(ANNULATION RÉSOLUTION 2023-342)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la Municipalité de Tadoussac autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Richard Therrien, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac une convention de bail avec Radio Mini-Page Québec Inc. et ce, rétroactivement au 1 mai 2024 et se terminant le 30 avril 2034 avec deux (2) options de renouvellement ;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2023-342.

CORRESPONDANCES

- 13.1. Lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux/ Accessibilité et sécurité piétonne route 138;
- 13.2. Lettre de remerciement de notre adhésion à l'Association forestière Côte-Nord;
- 13.3. Lettre d'appui/Parc National des dunes de Tadoussac des municipalités suivantes :
Municipalité de Longue-Rive
Municipalité de Portneuf-sur-Mer;
Municipalité de Colombier
MRC de la Haute-Côte-Nord
Municipalité de Bergeronnes/ incluant demande de la gratuité aux résidents du secteur BEST;

**RÉSOLUTION
2024-05-191**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ODYSSÉE ARTISTIQUE
HAUTE-CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de l'Odyssee artistique Haute-Côte-Nord concernant la tenue de 18^{ième} édition de l'Odyssee Artistique Haute-Côte-Nord et demandant un appui financier de 300\$ dans le cadre de la tenue de cette édition.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(5 pour, 1 contre)**

QUE le Conseil rejette la demande d'aide financière à l'Odyssee Artistique de la Haute Côte-Nord et les informent que les demandes d'aides doivent être transmise avant septembre de l'année précédant le budget.

**RÉSOLUTION
2024-05-192**

**PAIEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AU HAPPENING DES ARTS
2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 4 000\$ à Happening des Arts pour l'édition 2024 et ce, dans le cadre de la taxe spéciale pour soutenir le développement et les évènements de 2024.

**RÉSOLUTION
2024-06-193**

P.I.I.A. 121 RUE DE BORD DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE Croisières AML a fait une demande de permis pour refaire la galerie et les marches à l'identique au 121, rue Bord de l'Eau ;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la structure de la galerie est en dégradation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande conditionnellement à ce que les barrotins soient disposés en T et non à l'extérieur ou à l'intérieur du garde-corps et des rampes et que tout soit harmonisé de la même couleur afin d'être en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les travaux de réparations de la galerie et les marches du 121, rue Bord de l'Eau le tout conformément à la recommandation du CCU à ce que les barrotins soient disposés en T et non à l'extérieur ou à l'intérieur du garde-corps et des rampes et tout de la même couleur afin d'être en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

PÉRIODE DE QUESTION

À 20 h 00 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

ABSENCE : Madame Mireille Pineault, conseillère, quitte la séance à 20 h 01. Le quorum est maintenu.

La période de questions s'est terminée à 20 h 22.

**RÉSOLUTION
2024-06-194**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 22.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 10 personnes et 1 personne en ligne.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire